****

**Pourquoi adhérer à INSOL Europe ?**

**INSOL Europe est une organisation de professionnels spécialistes de l’insolvabilité, de la réorganisation et du redressement d’entreprises.**

Comptant plus de **1 250 membres dans 50 pays** — avocats, comptables, juges, représentants des autorités réglementaires, universitaires et banquiers —, INSOL Europe contribue de manière significative aux travaux des organismes officiels européens et internationaux en matière d’insolvabilité, de faillite et de redressement des entreprises. Ses membres, qui sont également membres de plein droit d’INSOL International, sont nombreux à appartenir à des associations sœurs.

Organisatrice de manifestations régionales et internationales dans toute l’Europe, INSOL Europe facilite le réseautage et favorise l’échange d’expériences professionnelles à travers les frontières. Lors de ces manifestations, les délégués peuvent se tenir informés des récents développements professionnels, participer à des conférences universitaires et rencontrer leurs confrères dans des lieux d’exception.

**Les objectifs et stratégies d’INSOL Europe sont les suivants :**

* jouer un rôle déterminant dans l’étude et l’évaluation du droit et de la pratique en matière d’insolvabilité, de faillite et de redressement d’entreprises en Europe ;
* diffuser des informations techniques et d’actualité concernant l’insolvabilité, la faillite et le redressement d’entreprises, y compris par le biais de son site Internet, de lettres d’information et d’une revue trimestrielle ;
* organiser des congrès régionaux et internationaux dans toute l’Europe ;
* faciliter les contacts entre ses membres et l’échange d’expériences professionnelles ;
* engager des discussions et des négociations avec les services officiels compétents sur le plan national, européen et international, afin de répondre à toute question qui pourrait intéresser ses membres ;
* faire des propositions et participer aux travaux d’organismes officiels européens et internationaux qui sont concernés par l’insolvabilité ou ont un rôle à jouer dans la sauvegarde des entreprises et des emplois ;
* coopérer avec INSOL International, ses organisations membres et d’autres associations internationales en lien avec tout projet ou étude lié à l’insolvabilité ; et
* apporter son assistance à l’éducation et à la formation de ses membres, de leurs collaborateurs et de tiers.

**Voici quelques-uns des nombreux avantages que présente l’adhésion à INSOL Europe :**

* Exemplaires gratuits des ouvrages de la série de publications techniques d’INSOL Europe.
* Exemplaire gratuit de notre revue trimestrielle, *eurofenix*, et tarifs publicitaires avantageux.
* Tarif réduit pour les conférences et séminaires d’INSOL Europe.
* Tarifs réduits pour les conférences d’INSOL International.
* INSOL Europe étant membre d’INSOL International, nos membres reçoivent sa lettre d’informations trimestrielle, *INSOL World*, ainsi que son annuaire annuel et ses publications techniques.
* Possibilité de participer aux groupes de travail d’INSOL Europe et de rédiger des articles publiés dans notre lettre d’informations électronique et sur notre site.
* Lettres d’informations électroniques hebdomadaires présentant des actualités et articles sur l’insolvabilité compilés auprès de plus de cinquante différentes sources en Europe.
* Lettres d’informations électroniques mensuelles présentant l’actualité des membres d’INSOL Europe et des offres spéciales.
* Accès privilégié aux pages réservées aux membres sur notre site.
* Notre Conseil est en lien direct avec l’UE. Nous intervenons régulièrement au Parlement européen et entretenons un dialogue permanent avec la Commission européenne.
* Accès au *Cross-Border Restructuring and Insolvency Guide* de Practical Law.

**Manifestations INSOL Europe**

Chaque année, nous organisons de nombreuses manifestations régionales et internationales qui permettent à nos membres de se tenir informés des récents développements professionnels, de participer à des conférences universitaires et de rencontrer leurs confrères.

Notre emblématique *Congrès annuel* se tient à l’automne, à chaque fois dans un pays différent d’Europe. En 2017, 2018 et 2019, notre Congrès se tiendra à Varsovie (Pologne), Athènes (Grèce) et Copenhague (Danemark), respectivement.

Un *Forum universitaire* se tient tous les six mois pour étudier des thèmes susceptibles d’intéresser les praticiens tout comme les universitaires.

La *Conférence* *du* *Comité des Pays de l’Europe orientale*, habituellement organisée une fois par an, au printemps, s’intéresse à des questions plus particulièrement pertinentes pour les pays d’Europe orientale, mais aussi à des thèmes d’intérêt général pour le reste de l’Europe et du monde.

Nos autres groupes de travail se rencontrent régulièrement pour discuter de sujets précis : Forum anti-fraude, Groupe des établissements financiers, Branche judiciaire, pour ne citer que certains d’entre eux. Nos membres peuvent également rejoindre ces groupes et prendre part à leurs travaux.

**Projets de recherche et de formation**

INSOL Europe est l’instigatrice de nombreux projets ayant trait au droit et à la pratique de l’insolvabilité en Europe et au-delà des frontières de notre continent. La première « Formation de haut niveau sur le droit de l’insolvabilité dans les pays d’Europe orientale » a eu lieu à Bucarest en 2017, inaugurant une série de formations qui se tiendront chaque année dans un pays différent.

Pour vos réunions et conférences, INSOL Europe peut vous proposer des intervenants spécialistes de l’insolvabilité. De temps à autre, le Comité technique propose et lance des études sur diverses questions liées à l’insolvabilité ou au redressement, sur la législation en la matière, ou encore sur des sujets comparatifs.

***eurofenix***

INSOL Europe publie sa propre revue, *eurofenix*, quatre fois par an, en anglais et en français. Au sommaire de chaque numéro, on retrouve les manifestations concernant la profession en Europe, des actualités et critiques d’ouvrages, des articles techniques de haute qualité rédigés par des praticiens et universitaires de premier plan, des actualités sur les réformes juridiques en Europe, les démarches entreprises par les pays pour moderniser leur législation et leur pratique en matière d’insolvabilité, enfin, des questions relatives au règlement européen sur l’insolvabilité et à la jurisprudence.

**Registre d’affaires**

Le site Internet du Registre d’affaires fondées sur le règlement européen sur l’insolvabilité (rendez-vous sur [www.insolvencycases.eu](http://www.insolvencycases.eu), qui vous redirigera vers le service hébergé par LexisNexis) est un outil précieux conçu par les membres d’INSOL Europe. Il regroupe actuellement plus de 500 extraits et décisions de toute l’UE qui renvoient au règlement européen sur les procédures d’insolvabilité (n° 1346/2000).

**Contactez INSOL Europe**

Pour en savoir plus sur l’adhésion à notre organisation, nos manifestations, les possibilités de parrainage et plus encore, rendez-vous sur le site [www.insol-europe.org](http://www.insol-europe.org) ou contactez Caroline Taylor, notre directrice administrative, à l’adresse [CarolineTaylor@insol-europe.org](mailto:CarolineTaylor@insol-europe.org) ou par téléphone au numéro : +44 (0)115 8780584.